



Assises de la Coopération Décentralisée
Regions and Cities for Development
Brussels, 10-11 July 2017

ROUND TABLE 5 on Capacity Building

Statut et renforcement des capacités des élus et des administrations locales: Quelles évolutions? Quel rôle pour la coopération décentralisée?

Co-leaders

ARF – Régions de France
AIMF – Association Internationale des Maires Francophones

Abstract

Cette table ronde abordera les enjeux liés à la sécurisation du statut des élus locaux et de la fonction publique territoriale, ainsi que les évolutions des attentes et pratiques en matière de renforcement des capacités.

Information de base

Alors que les autorités locales se voient confier des compétences croissantes dans le cadre des processus de décentralisation et qui nécessitent la mobilisation de connaissances techniques de plus en plus pointues et s'exposant à des risques juridiques et judiciaires de plus importants, le statut de l'élu.e local.e, Maire, Gouverneur, Président de Région, et celui de la Fonction Publique Territoriale n'est pas systématiquement défini ou suffisamment attractif. Il ressort qu'à plusieurs élections locales, il ne s'est pas trouvé suffisamment de candidats pour pourvoir tous les postes de maires. Or, pour que l'élu.e soit respecté dans ses fonctions et puisse assumer son rôle de représentant des populations locales, il doit être sécurisé dans ses fonctions et dans sa rémunération. Pour que les autorités locales réussissent dans leurs missions, elles doivent être gérées par des personnes en capacités d'assumer ces missions et qui sont protégées dans l'exercice de leurs fonctions.

Au niveau de la fonction publique territoriale, l'enjeu est que les textes et règlements en vigueur soient suffisamment attractifs pour attirer les meilleurs agents dans les autorités locales et les inciter à y faire carrière et qu'ils soient adaptés à leurs fonctions. Dans le cas de processus de décentralisation, qui impliquent le transfert d'agents de la fonction publique nationale, vers les autorités locales, il importe de prévoir les passerelles entre les deux fonctions publiques.

Co-leaders:



Par ailleurs, le renforcement des capacités des élu.e.es et des administrations locales constitue un élément essentiel en coopération décentralisée pour assurer la durabilité des actions engagées et renforcer les processus de décentralisation.

Les évolutions récentes, tant dans les actions développées que dans les technologies utilisées, viennent dynamiser ces actions et questionner nos pratiques.

Contenu

Enjeu 1 - L'adoption d'un statut de l' élu local

L'adoption de lois spécifiques consacrées au statut de l' élu local est aujourd'hui l'un des axes fort du plaidoyer des maires et des Présidents de région. Il apparaît en effet nécessaire d'arbitrer au plus haut niveau entre le caractère bénévole des fonctions d' élu local et la prise en charge des dépenses et des risques générés par ces fonctions, à travers une rémunération attractive des élus locaux ainsi qu'une protection sociale et juridique adéquates.

Enjeu 2 – La généralisation de la fonction publique territoriale

La mise en place d'une fonction publique territoriale, dotée d'un statut propre, est également au cœur de la bonne administration des territoires. Elle est en effet une clé pour consolider la stabilité et la mobilité de l'emploi des fonctionnaires territoriaux, et pour réduire la précarité de l'emploi des agents recrutés localement.

Enjeu 3 – Le renforcement des capacités des élus locaux et du personnel des collectivités territoriales

Enfin, la table ronde abordera la question de l'élaboration de stratégies nationales de renforcement des capacités des élus locaux et du personnel des collectivités territoriales et leur impact sur le développement des collectivités territoriales. Les modalités de cette formation seront également abordées à travers une réflexion sur perspectives ouvertes par les nouvelles technologies et le e-learning, ainsi que sur le rôle de la coopération décentralisée.

Questions

- 1) *Quel est le rôle pour des associations faïtières d'autorités locales dans le portage de ces évolutions et de ces plaidoyers ?*
- 2) *Quelles sont les attentes et perspectives pour la formation pour les cadres territoriaux et les élus locaux ?*
- 3) *Comment la coopération décentralisée peut-elle répondre au mieux aux attentes sur ces questions ?*